

Lettre ouverte à M. le directeur général des Finances publiques

S/C de M. le directeur régional des Finances publiques d'Occitanie

Toulouse, le 30 mai 2022

Monsieur le directeur général,

Vous avez au cours du dernier mois publié deux messages à l'attention des personnels des Finances publiques. Un premier le 28 avril, consacré à l'évaluation des risques professionnels, le second le 18 mai relatif au futur contrat d'objectif et de moyens, « feuille de route stratégique » de la DGFIP.

Concernant ce second point, vous entendez définir avec les agents « *des perspectives claires et partagées pour l'ensemble de nos métiers et de notre organisation, et qui pourra être le cadre d'un futur nouveau contrat d'objectifs et de moyens* ». À ce titre, vous avez expliqué aux personnels que nos « *directrices et directeurs ont commencé à organiser un grand « remue-méninges » associant l'ensemble des agents* ».

Nous y voilà donc : il s'agit « d'associer » les agents aux futures contre-réformes dont l'administration fiscale a fixé les contours depuis la fusion des administrations des Impôts et de la Comptabilité publique en 2008. Depuis la date de cette fusion, combien de pétitions, combien de baromètres sociaux, de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), de tableaux de bord de veille sociale (TBVS) de guides (« de prévention des risques psychosociaux » par exemple, très complet mais jamais appliqué), de journées contre les discriminations sexistes et sexuelles, contre l'homophobie... **Et malgré tout ceci, les revendications exprimées par les agents et les sensibilisations et préconisations utiles ne sont jamais suivies d'effet.**

En Haute-Garonne, nous avons été confrontés à de multiples situations de conflits dans les services, dont deux auraient pu aboutir au pire. Une multitude de droits d'alerte a été déposée par les représentants CGT au CHSCT et à chaque fois, les pires difficultés sont rencontrées pour faire appliquer le droit. De surcroît, chaque fois que le « management » de cadres supérieurs était mis en cause dans la souffrance d'un ou plusieurs agents, la direction locale a attendu dans tous les cas le départ en retraite desdits encadrants comme solution unique.

Le tableau de bord de veille sociale, survolé au grand galop une fois par an, comporte un item qui vise à dénombrer les réunions de services organisées. Toutes les recommandations de la DGFIP et de l'encadrement en général insistent fortement sur la nécessité de réunir très régulièrement les personnels. Dans notre département, nous avons demandé en janvier 2021 l'organisation d'un CTL sur le télétravail. Le directeur régional lui-même, avait acté l'obligation de réunir dans

chaque service l'ensemble des collègues sur l'organisation du travail. Nous pouvons affirmer sans nous tromper que moins de 20 % des personnels ont été réunis.

Le procès en appel d'anciens dirigeants de France Télécom, dont l'ex-PDG Didier Lombard, s'est ouvert ce mercredi à Paris, plus de deux ans après leur condamnation inédite pour harcèlement moral à la suite d'une série de suicides de salariés. En première instance, Didier Lombard et l'ancien numéro 2, Louis-Pierre Wenès, avaient été condamnés à un an de prison dont huit mois avec sursis, et 15 000 euros d'amende. Le tribunal avait relevé leur « rôle prééminent » dans la mise en place d'une politique de réduction des effectifs « jusqu'au-boutiste » sur la période 2007-2008. Dans son jugement du 20 décembre 2019, le tribunal correctionnel avait insisté sur l'ampleur du harcèlement moral qui s'est propagé du sommet à l'ensemble du groupe : mutations fonctionnelles ou géographiques forcées, baisses de rémunérations, mails répétés incitant au départ. Le tribunal avait noté qu'il avait « eu pour cible plusieurs dizaines de milliers » de personnes. Il avait aussi relevé l'absence de lien direct entre les auteurs et les victimes, à la différence d'un harcèlement moral classique. Le tribunal avait examiné en détail les cas de 39 salariés : 19 s'étaient suicidés, 12 avaient tenté de le faire et 8 avaient connu un épisode de dépression ou un arrêt de travail. **Les chiffres (communiqués aux OS) aux Finances se sont élevés pour 2021 à 11 suicides et 4 tentatives.**

Nous avons régulièrement dénoncé la lente dérive des Finances publiques vers une organisation « à la France Télécom » depuis l'adoption de la loi de « transformation de la Fonction publique ». Les « mutations fonctionnelles ou géographiques forcées, baisses de rémunérations » évoquée plus haut sont déjà existantes aux Finances aux travers des suppressions de services, transferts de missions et gel du point d'indice depuis 12 ans.

Le DUERP, dont vous faites la promotion la main sur le cœur dans le premier message cité, ne donne lui aussi lieu à très peu de réunions (pourtant obligatoires) dans les services. Concernant l'équipe de renfort départementale, il a fallu trois interventions de la CGT (avec menace de saisir la direction générale) pour qu'enfin une réunion en visioconférence soit généreusement accordée aux agents.

Une fois encore, les directions locales n'imposent pas aux responsables de services ce qui est obligatoire, et elles trouveraient le temps d'organiser un « grand remue-méninge » qui associeraient les agents aux décisions qui vont être prises dans les années 2023 à 2025 ?

Mais, M. le directeur général, pour discuter en permanence avec les collègues que nous représentons, nous pouvons affirmer que **ce dont ils souhaiteraient vous parler, c'est de leur réseau informatique qui fonctionne difficilement, de leurs applications incomplètes où aux habilitations sans cesse limitées, de la concentration de l'accueil du public sur un nombre d'heures restreintes qui met une pression « de dingue » sur les agents et accroît l'irritabilité du public, de l'accueil téléphonique et messagerie pour lequel ils sont obligés de faire du renfort alors que les emplois correspondant ont été transférés**

dans les centres de contacts des particuliers et professionnels, du télétravail qui fragilise le collectif et amoindrie le service public, de leur service qui ferme ou qui se transforme en antenne avant de fermer, de la pression au travail qui génère des arrêts de travail de plus en plus nombreux (situation très prégnante dans la sphère foncière, pressurée par les retards structurels et l'empilement des contre-réformes), et, bien sûr, des suppressions d'emplois faisant passer nos effectifs de 140 000 à moins de 100 000 depuis la fusion !

Du fait de cet environnement où l'incertitude est la norme, nous ne pouvons que nous féliciter d'apprendre que notre directeur s'inquiète de notre bien être. Pourtant, vous affirmez que vous recherchez la maîtrise des risques psychosociaux en vous tenant au plus prêt du terrain. **Que ne venez-vous pas interroger directement les agents sur leur quotidien, plutôt que de vous appuyer sur vos enquêtes dispensées par des sociétés privées dont les rémunérations seraient bien plus appréciées dans la poche de vos agents ou dans le bon fonctionnement des services !**

On se pince pour y croire lorsque l'on lit que les procédures de travail sont simplifiées par les outils du numérique et la cohésion collective et que le meilleur ami de l'agent, celui à qui il doit se confier en cas de difficultés personnelles, est son chef de service, et qu'il peut avantageusement demander secours à des numéros verts... **La vérité, Monsieur le directeur régional, c'est que dans ce pays, ne vous en déplaise, lorsqu'un agent a des difficultés, il se tourne vers les syndicats, et bien souvent ce sont les militants de la CGT qui doivent trouver une solution pour palier les dysfonctionnements de votre organisation.** Et on ne trouve nul hommage aux organisations syndicales dans vos missives, bien au contraire, vous mettez souvent tout en œuvre pour les écarter de toute réflexion

Le président de la République vient d'être reconduit, et le gouvernement que vient de nommer la première ministre laisse hélas présager une continuité dans les politiques qui seront impulsées, notamment s'agissant des services publics.

*« La paix sociale est le but suprême. Les institutions du passé ne peuvent être maintenues que dans la mesure où elles expriment le génie libre et divers de la nation. L'avenir est encore riche, chez nous, d'idées, d'efforts, de sacrifices. C'est vers cet avenir que nous nous tournons résolument, **sûrs de l'assentiment des patrons, des ouvriers, des techniciens, des artisans**, désormais convaincus que l'intérêt personnel ne trouvera sa sauvegarde que dans l'intérêt collectif (...) L'expérience a montré que partout où des hommes de bonne foi se réunissent pour une explication loyale et franche, les oppositions s'atténuent, les malentendus se dissipent, l'accord s'établit, dans l'estime d'abord, dans l'amitié ensuite.*

Ces paroles n'ont pas été prononcées par le président ni par un membre du gouvernement. Elles sont extraites du préambule de la Charte du travail du 4 octobre 1941... sous le régime de Vichy ! Elles sont le reflet de l'association capital

/ travail chère à cette idéologie liberticide. Le « remue-méninges » que vous nous proposez reprend dans ses motivations la philosophie de ce texte. C'est peu ou prou la convention citoyenne que le président Macron avait mis en place à l'issue du long mouvement revendicatif des « gilets jaunes ». Vous, comme nous, savons ce qu'il est advenu de ce grand épisode de démocratie participative...

Cette Charte du travail mentionnait également que « **les syndicats ne seront plus les syndicats de tendance du passé. S'ils demeurent voués dans chaque profession à la représentation d'une même catégorie sociale (patrons, ouvriers, cadres), ils seront désormais obligatoires pour être forts, uniques, pour être francs. Leur activité sera désormais strictement limitée au domaine de leur profession. Ils vivront et fonctionneront sous l'autorité des comités sociaux et en s'inspirant de leurs doctrines qui ne sauraient être elles-mêmes que celles du gouvernement.(...)** Ce comité (d'organisation professionnelle – NDR) a pleinement compris l'orientation qu'il convenait de donner au monde du travail. Il l'a montré, en soulignant, par une déclaration solennelle, sa volonté de rompre définitivement avec le vieux système de la lutte des classes.

Ainsi, si les époques ne sont en rien comparables, force est de constater que les méthodes d'organisation du « dialogue social » tendent à se rapprocher (les substantifs « comités sociaux » d'entreprise et bientôt « comité sociaux » d'administration, qui remplacent les comités techniques et CHSCT, puisent curieusement dans cette charte).

Ni la CGT (c'est une certitude), ni la majorité des personnels (nous en sommes intimement persuadés) n'iront se compromettre dans ce simulacre de démocratie. Localement, nous irons courant juin à la discussion avec l'ensemble de nos collègues pour organiser un « remue-méninges » sur l'établissement des revendications, pas pour accompagner vos contre-réformes mortifères pour nos emplois, nos missions et le service public.

Nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que les questions de la rémunération (traitement et indemnitaire) et des retraites seront probablement au centre des discussions. Avenir du statut, des missions et de la DGFIP ne seront sûrement pas très loin, mais pas dans l'optique d'accompagner leur destruction mais bien de combattre les sombres idées que le gouvernement et vous-même avez derrière la tête.

Pour paraphraser la conclusion de votre message concernant le « remue-méninges », la négociation sur l'indemnitaire qui doit s'ouvrir à la DGFIP le 7 juillet prochain vous donnera l'occasion de « relayer nos attentes, nos préoccupations et nos propositions. Le succès de cette démarche participative dépend de votre implication, c'est donc maintenant à vous de vous en emparer. ». Les agents attendent des avancées immédiates concernant leur revenu mensuel, leur avenir professionnel et celui du service public qu'ils défendent. Il y a urgence !